



BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

RESSOURCES MENSUELLES	TARIF JOURNALIER en EUROS (*)		
	FAMILLE 1 ENFANT	FAMILLE 2 ENFANTS	FAMILLE 3 ENFANTS et PLUS ou CAS PARTICULIER (**)
	Accueil Temporaire 0,2 %	Accueil Temporaire 0,15 %	Accueil Temporaire 0,10 %
... à 610 €	1	1,22	0,91
611 à 915 €	2	1,83	1,37
916 à 1 067 €	3	1,98	1,52
1 068 à 1 220 €	4	2,29	1,68
1 221 à 1 372 €	5	2,59	1,98
1 373 à 1 463 €	6	2,90	2,13
1 464 à 1 524 €	7	3,05	2,29
1 525 à 1 677 €	8	3,20	2,44
1 678 à 1 829 €	9	3,51	2,59
1 830 à 1 982 €	10	3,81	2,90
1 982 à 2 134 €	11	4,12	3,05
2 135 à 2 287 €	12	4,42	3,35
2 287 à 2 439 €	13	4,73	3,51
2 440 à 2 591 €	14	5,03	3,81
2 592 à 2 744 €	15	5,34	3,96
2 745 à 2 896 €	16	5,64	4,27
2 897 à 3 049 €	17	5,95	4,42
3 050 à 3 201 €	18	6,25	4,73
3 202 à 3 354 €	19	6,56	4,88
3 355 à 3 506 €	20	6,86	5,18
3 507 à 3 659 €	21	7,17	5,34
3 660 à 3 811 €	22	7,47	5,64
3 812 à 3 964 €	23	7,77	5,79
3 965 à 4 116 €	24	8,08	6,10
4 117 à 4 269 €	25	8,38	6,25
4 270 à 4 421 €	26	8,69	6,56
etc.			

Voici quelques exemples pour vous permettre de calculer le tarif journalier.

Pour cela, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

Exemple 1 :

Mme Y a déclarée 16253 € (total des salaires et assimilés) et à deux enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs.

$$16253 \text{ €} : 12 = 1354,41 \text{ €}$$

Mme Y recherche donc 1354.41 € dans la colonne ressources mensuelles, ce qui correspond **au barème 5**, famille 2 enfants – puisque deux enfants fréquenteront l'accueil de loisirs – le tarif sera donc de 1.98 € par jour et par enfant. Il faudra ajouter à cela par enfant 0.50 € pour le goûter et 2.84 € pour le repass les enfants mangent à la cantine.

Ce qui fera un coût de :

$$1,98 \text{ €} + 2,84 \text{ €} + 0,50 \text{ €} = 5,32 \text{ € tarif journalier par enfant repas et goûter compris}$$

$$\text{ou } 1,98 \text{ €} + 0,50 \text{ €} = 2,48 \text{ € tarif journalier par enfant goûter compris.}$$

Exemple 2 :

Mr et Mme Z ont déclarés 17214 € et 8769 € (total ds salaires et assimilés) et ont un enfant qui fréquentera l'accueil de loisirs.

$$17214 \text{ €} + 8769 \text{ €} = 25983 \text{ €}$$

$$25983 \text{ €} : 12 = 2165,25 \text{ €}$$

Mr et Mme Z recherche donc 2165.25 € dans la colonne ressources mensuelles, ce qui correspond **au barème 12**, famille 1 enfant – puisque une enfant fréquentera l'accueil de loisirs- le tarif sera donc de 4.42 € par jour. Il faudra ajouter 0.50 € pour le goûter et 2.84 € pour le repas si l'enfant mange à la cantine.

Ce qui fera un coût de :

$$4,42 \text{ €} + 2,84 \text{ €} + 0,50 \text{ €} = 7,76 \text{ € tarif journalier par enfant repas et goûter compris}$$

$$4,42 \text{ €} + 0,50 \text{ €} = 4,92 \text{ € tarif journalier avec goûter compris}$$